

Rebecca Ruiz
Conseillère d'Etat
Cheffe du Département
de la santé et de
l'action sociale

Avenue des Casernes 2
Bâtiment administratif de la
Pontaise
1014 Lausanne

Béatrice Métraux
Conseillère d'Etat
Cheffe du Département
de l'environnement
et de la sécurité

Château cantonal
1014 Lausanne

OVAMPF160145 1 1/4 1

P.P. CH - 1014
Lausanne

A-PRIORITY

Poste CH SA



Madame Monsieur
Prénoms Nom de famille
Rue avec son numéro
Code postal Ville



Lausanne, le 18 janvier 2021

Courrier vaccination Covid-19

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous avez plus de 75 ans, ou les fêterez cette année, et faites partie des personnes vulnérables face au Covid-19. En effet, les connaissances acquises depuis le début de la pandémie montrent qu'après 75 ans, ce coronavirus peut avoir des conséquences graves, voire très graves sur la santé des personnes qui le contractent. En cas de complications, la personne malade peut être transférée aux soins intensifs et être mise sous respiration artificielle. Le Covid-19 peut aussi endommager certains organes, voire entraîner le décès.

Comme vous le savez, désormais des vaccins contre le Covid-19 existent. Nous vous écrivons aujourd'hui car vous faites partie des personnes qui sont les premières à pouvoir en bénéficier, selon les décisions de l'Office fédéral de la santé publique et du Canton de Vaud. La vaccination n'est pas obligatoire. Le choix de se faire vacciner ou pas vous appartient. Mais nous vous recommandons vivement de le faire. En effet, le vaccin vous protège contre cette maladie dangereuse. De plus, il diminue significativement le risque de la transmettre à d'autres personnes de votre entourage et vous permettra de reprendre progressivement une vie sociale et familiale bien plus riche, en rencontrant à nouveau vos enfants, petits-enfants, amis et autres proches.

Voici quelques informations au sujet de ce vaccin :

- Il est gratuit, vous ne paierez ni franchise ni quote-part ;
- Il est efficace à 95% ;
- Il a été testé sur des personnes vulnérables et du même âge que vous ;
- Il peut présenter des effets secondaires, comme des réactions à l'endroit de la piqûre ou de la fatigue, des douleurs musculaires, voire de la fièvre. Ces symptômes durent quelques heures ou quelques jours.

Quatre centres de vaccination sont déjà en fonction dans le canton de Vaud, au CHUV (Lausanne), à l'Ensemble Hospitalier de la Côte (Morges), aux Etablissements Hospitaliers du Nord Vaudois (Yverdon), à la clinique La Lignière (Gland). Deux autres centres vont ouvrir le 25 janvier, à l'Hôpital Riviera Chablais (Rennaz) et à l'Hôpital Intercantonal de la Broye (Payerne).

La Confédération échelonne la livraison des vaccins. Nous adaptons donc les plages de vaccination aux vaccins reçus. Ainsi les rendez-vous de vaccination sont provisoirement limités, même pour les personnes prioritaires comme vous. La situation s'améliorera au cours des prochaines semaines, avec l'arrivée d'un nombre croissant de vaccins et, partant, une multiplication des rendez-vous possibles.

Pour prendre un rendez-vous, deux options s'offrent à vous. Vous avez la possibilité d'aller sur internet, ou de demander à un proche de le faire pour vous, à l'adresse www.coronavax.ch. Vous remplirez un questionnaire en ligne qui vous demandera notamment votre âge, ce qui vous autorisera à prendre rendez-vous dans le centre de votre choix. Le site vous indique s'il reste des places disponibles avant que vous ne commenciez la procédure. Des nouveaux rendez-vous sont mis à disposition chaque jour.

Si vous n'avez pas accès à internet, vous pouvez appeler la ligne du canton de Vaud pour la vaccination, au **058 715 11 00**, tous les jours de 8h à 20h30. La personne qui vous répondra fera les démarches avec vous. Si les lignes sont momentanément surchargées en raison de nombreuses demandes, n'hésitez pas à rappeler ultérieurement.

Si vous hésitez ou avez des questions sur la vaccination, vous pouvez en parler avec votre médecin traitant, écrire à hotline.vaccination@vd.ch ou téléphoner au **058 715 11 00**. Si vous voulez en savoir plus au sujet de ce vaccin, vous pouvez lire le document annexé (FAQ - Foire Aux Questions) ou consulter la page suivante : www.vd.ch/coronavirus-vaccins.

Si vous vivez dans un établissement médico-social ou une autre institution, la possibilité de vous faire vacciner sera proposée par la Direction des soins de votre lieu de vie. Vous n'avez par conséquent pas besoin de prendre rendez-vous vous-même.

Nous vous remercions de votre attention et vous présentons, Chère Madame, Cher Monsieur, nos respectueuses salutations.

Rebecca Ruiz

Béatrice Métraux



Cheffe du Département de la santé
et de l'action sociale

Cheffe du Département
de l'environnement et de la sécurité

Annexe : mentionnée



FAQ : Foire Aux Questions sur la Vaccination Covid-19

Est-ce que la vaccination est obligatoire ?

Non, personne ne sera forcé à se vacciner. La vaccination est particulièrement recommandée pour les personnes de 75+, puisque ce sont elles qui ont le plus de risques de développer des formes graves du Covid-19, voire d'en décéder. Cependant, il est laissé au libre choix de chacun de décider s'il veut se faire vacciner. Le vaccin est gratuit. Si vous hésitez ou avez besoin de plus d'information après avoir lu cette page, parlez-en à votre médecin.

Swissmedic a autorisé l'utilisation des vaccins de Pfizer-BioNTech et Moderna en Suisse. Qu'est-ce qu'il y a dedans et comment est-ce qu'ils marchent ?

Ces deux vaccins sont conçus sur le même principe. Ils sont dits « ARNm », parce qu'ils contiennent de l'acide ribonucléique messager. Cette molécule est produite en laboratoire à partir d'un petit bout du coronavirus. L'ARNm porte, comme son nom l'indique, un message : il va dire à nos cellules comment elles doivent fabriquer les petites pointes présentes sur la surface du virus (ces pointes sont en fait des protéines appelées Spike). En présence de cet ARNm, notre corps comprend le message et fabrique lui-même ces pointes. Ces pointes ne rendent pas malade quand elles sont toutes seules (sans le reste du coronavirus). Dans un deuxième temps, l'organisme comprend qu'il doit se protéger contre elles ; il se met alors à fabriquer des anticorps, qui sont comme des soldats prêts à combattre la maladie. Ces soldats fabriqués par notre organisme par le vaccin sont spécialisés dans la lutte contre le Covid-19. Si le virus essaie d'infecter le corps d'une personne vaccinée, parce qu'elle est en contact avec quelqu'un qui a le virus, alors ces soldats vont défendre son corps contre l'attaque et la personne ne tombera pas malade – ou beaucoup moins gravement que si elle n'avait pas été vaccinée.

Ces deux vaccins contiennent de l'ARNm et une enveloppe d'huile dans lequel il voyage. Contrairement à de nombreux autres vaccins, ils ne contiennent pas d'adjuvant ni de stabilisateur, ce qui limite le risque d'effets secondaires à long terme et augmente donc sa sécurité.

Disposons-nous de doses en suffisance ?

Nous pouvons vous assurer que nous mettons tout en œuvre pour assurer une vaccination sûre du plus grand nombre aussi rapidement que possible.

Depuis le 11 janvier, quelque 1'000 personnes peuvent être vaccinées chaque jour dans les centres du canton. D'ici 3 semaines, en fonction des vaccins disponibles, ce chiffre pourra passer à quelque 3'000 injections par jour dans les centres, auquel il faut ajouter les vaccinations par les équipes mobiles dans les EMS et institutions du canton. Jusqu'à fin février quelque 100'000 personnes parmi les plus exposées pourront ainsi être vaccinées.

Rappelons qu'une vaccination de cette ampleur est un défi logistique inédit. La Confédération commande les vaccins, qui sont ensuite distribués dès réception dans les cantons, au prorata de la population. Les doses actuellement disponibles sont très limitées, en raison de la forte demande internationale et des rythmes de production.

En fonction des doses à disposition du canton et de la demande de la population, il pourrait y avoir de l'attente avant de pouvoir se faire vacciner, mais de nouveaux rendez-vous seront mis à disposition chaque jour. Nous vous invitons à consulter régulièrement le site www.coronavax.ch ou la page d'information du canton de Vaud www.vd.ch/coronavirus-vaccin et vous remercions de votre patience si vous n'obtenez pas de rendez-vous aussi vite que souhaité.

Concrètement, comment se passe la vaccination ?

Il s'agit d'une injection intramusculaire, de 2 doses, qui sont administrées à 4 semaines d'intervalle environ. Si le délai entre les deux est un peu plus long, cela n'a pas d'incidence sur l'efficacité.

Sommes-nous sûrs que ce vaccin est vraiment efficace ?

Oui, les données actuelles montrent que les deux premiers vaccins, à mRNA (Pfizer-BioNTech et Moderna), ont une efficacité de 95%. C'est bien mieux que le vaccin contre la grippe par exemple, qui n'atteint chaque année que 60 à 70% d'efficacité.

Suis-je protégé dès la première injection ?

Une protection intervient entre 10 et 15 jours après la première injection – le corps fabrique déjà des anticorps. Mais pour être mieux protégé pour quelques mois, il faut recevoir une seconde injection environ quatre semaines après la première.

Le vaccin est-il dangereux pour la santé ?

Les études actuelles, avec un suivi de près de 9 mois pour les premiers sujets, montrent que ces vaccins sont sûrs. Plus le temps passe et plus le nombre de personnes vaccinées augmentera, notamment dans les pays où la vaccination de masse a commencé, mieux nous pourrions nous assurer de leur sécurité.

N'est-ce pas suspect qu'ils aient été fabriqués aussi vite ?

Non. Il est vrai que d'ordinaire le développement d'un vaccin prend beaucoup plus de temps. Mais deux paramètres expliquent cette rapidité. D'abord les ressources allouées : trouver un vaccin contre le Covid-19 est devenu une priorité pour beaucoup de pays et énormément d'argent public a été versé pour ce faire. En outre, beaucoup de scientifiques se sont mis à chercher un vaccin en même temps. C'est un peu comme pour un déménagement : ça va plus vite à six qu'à deux. Second paramètre, toutes les étapes habituelles, qui se font d'habitude l'une après l'autre, ont été effectuées en parallèle ou presque. Mais aucune étape n'a été sautée.



Est-ce que cette technologie de l'ARNm n'est pas trop récente pour qu'on l'utilise tout d'un coup dans un vaccin?

Elle semble récente parce qu'on n'en parlait pas publiquement avant qu'il soit question de vaccination contre le Covid, mais cela fait quelque 20 ans qu'on travaille sur ce procédé dans le traitement de certains cancers, en immunothérapie, sans que le grand public ne le sache forcément.

Est-ce que le vaccin a été testé sur suffisamment de gens, notamment de personnes vulnérables ?

Oui, clairement pour ce qui est des personnes âgées. Moins pour certaines maladies chroniques, et pas pour les immuno-supprimé.e.s. Il a aussi été testé sur des personnes qui ont un diabète, de l'asthme, une hépatite B ou C, ou sont HIV positives.

Est-ce qu'il a des effets secondaires ?

Oui, il peut y avoir les effets secondaires habituels légers des vaccins : réactions cutanées locales, douleurs au point d'injection, symptômes grippaux (fatigue, douleurs musculaires, fièvre). Ces symptômes durent de quelques heures à quelques jours.

Est-ce que vous pensez que je devrais me faire vacciner ? Pourquoi ?

Si vous avez plus de 75 ans ou souffrez de maladies comme le diabète, l'hypertension, une maladie cardio-vasculaire, un cancer, ce serait vraiment une très bonne chose que vous fassiez ce choix: avec ce profil, vous avez un risque élevé de tomber gravement malade, voire de décéder si vous attrapez le Covid-19. Si vous êtes plus jeune et en bonne santé, il est aussi recommandé de le faire, même si vous courez à titre personnel moins de danger, car vous avez peut-être dans votre famille, vos amis, vos collègues, vos voisins, une personne à risque que vous pourriez contaminer sans le savoir. De façon générale, plus le nombre de personnes vaccinées est élevé, moins le virus circulera, et plus nous pourrons revenir rapidement à un mode de vie plus « normal », avec moins de quarantaines, mais aussi plus de relations sociales, des visites dans les EMS moins risquées, etc. Il revient à chacun de réfléchir à la balance risque/bénéfice, en incluant dans votre réflexion également le rôle que vous pouvez jouer par rapport à la société et aux plus vulnérables.

Qui a droit à un vaccin ?

Tout le monde, à terme – sauf les enfants, les jeunes de moins de 18 ans et les femmes enceintes. Mais tout le monde ne pourra pas se faire vacciner dès les premières semaines : il n'y a pas assez de doses ni de personnel pour que toute la population y ait accès d'emblée. La Confédération a établi des groupes prioritaires et le Canton de Vaud va respecter l'ordre ainsi défini.

La vaccination est accessible aux personnes résidant en Suisse de manière permanente ou qui y travaillent ET font partie des groupes prioritaires. C'est le cas de certains professionnels de santé en contact régulier avec les personnes prioritaires. Les visiteurs et touristes, parents ou amis résidents à l'étranger ne sont pas concernés dans un premier temps.

Qui va se faire vacciner en premier ?

Le groupe prioritaire est constitué des personnes suivantes :

- Personnes dans leur 75e année et plus âgées
- Personnes avec maladie chronique à haut risque (dont la maladie a des répercussions sur le fonctionnement d'organes)
- Personnel de santé en contact régulier avec des patient.e.s COVID-19
- Personnel de santé en contact régulier avec des patient.e.s particulièrement vulnérables (immunosupprimé.e.s, gériatriques)

Et les autres groupes, quand pourront-ils être vaccinés ?

Plus de 100'000 personnes sont concernées par la vaccination prioritaire dans le canton. Sous réserve de l'arrivée de nouveaux vaccins et des livraisons, nous avons bon espoir d'arriver à mener à bien ces vaccinations d'ici fin février. Dès que la vaccination sera ouverte à d'autres groupes, une communication publique sera faite. L'information sera également mise à jour sur cette page et sur www.coronavax.ch.

Quand va débuter la vaccination dans le Canton de Vaud ?

Dès fin décembre 2020, des équipes mobiles sont allées dans des EMS du canton pour vacciner les résidents et le personnel qui s'en occupe. Dès le 11 janvier, des centres dans chacune des régions sanitaires du canton prendront progressivement en charge les personnes vulnérables pour les premières vaccinations.

J'ai 25 ans et je suis en parfaite santé – est-ce que ça a un sens que je me fasse vacciner ?

Vous ne pourrez pas vous faire vacciner tout de suite, parce vous n'appartenez pas à un groupe prioritaire. Vous avez très peu de risques de développer une forme grave de la maladie. Cependant, il est recommandé qu'un maximum de gens se fassent vacciner, y compris parmi les personnes non vulnérables, pour diminuer la circulation du virus et donc du nombre de gens malades, et ainsi protéger les populations à risque. Cela permettrait aussi aux hôpitaux de pouvoir remplir au mieux toutes leurs missions, notamment de reprendre les opérations non vitales et pallier aux maladies sévères hors Covid-19 ou accidents graves.

Et si je suis enceinte ?

Pour l'instant, nous n'avons pas de données précises issues d'études cliniques pour les femmes enceintes. Elles ne seront donc pas vaccinées avant que nous en sachions davantage. Quand des données seront disponibles, les spécialistes évalueront les risques et les communiqueront.



Et si j'ai une maladie auto-immune ?

Il n'y a pas de contre-indication pour l'instant.

Et si j'ai de nombreuses allergies ?

Deux patients ayant des antécédents de chocs anaphylactiques ou d'œdème de Quincke ont eu une forte réaction au vaccin de Pfizer. Pour les personnes qui ont ce passé médical, il est recommandé d'attendre l'arrivée d'un autre vaccin. Pour les autres types d'allergies (fruits à coque, crustacés, pollens, etc), il n'y a pas de contre-indication. En cas de doute, parlez-en avec votre médecin.

Et si j'ai déjà eu le Covid-19 ?

Si vous avez eu un Covid documenté (par un résultat positif à un test), vous n'avez pas besoin de vous faire vacciner pour l'instant. Des études sont en cours pour évaluer la persistance des anticorps (en clair, pour savoir pendant combien de temps les défenses que vous avez développées contre la maladie vous protègent d'une nouvelle infection). En fonction des résultats de ces données, il faudra peut-être vous faire vacciner dans quelques mois (à la fin de l'année 2021, par exemple).

Et si je pense l'avoir eu mais que je n'ai pas fait de test ?

Dans ce cas, se faire vacciner est recommandé. Si vous le désirez, vous pouvez néanmoins faire au préalable un dosage des anticorps chez votre médecin traitant pour savoir si vous avez déjà été infecté.

Je fais partie des personnes vulnérables – comment puis-je prendre rendez-vous ? Où dois-je m'annoncer ?

La prise de rendez-vous est ouverte depuis le 7 janvier via le site www.coronavax.ch ou par téléphone à la Hotline vaccination cantonale au 058 715 11 00. Avant la prise de rendez-vous, une autoévaluation en ligne ou par téléphone sera faite afin de savoir si vous êtes éligible en priorité à la vaccination. Actuellement, les personnes prioritaires sont les personnes âgées de 75 ans et plus ainsi que les personnes vulnérables, soit les personnes qui souffrent d'une insuffisance cardiaque ou respiratoire, d'une hypertension artérielle sévère, d'un cancer, d'obésité importante ou d'une faiblesse immunitaire.

La vaccination a débuté le 11 janvier au CHUV, à l'EHC (Ensemble Hospitalier de la Côte – Morges), aux EHN (Établissements Hospitaliers du Nord Vaudois à Yverdon) et à la clinique la Lignière à Gland. Les sites de vaccination dans les centres de l'Hôpital Intercantonal de la Broye (HIB) et de l'Hôpital Riviera-Chablais (HRC) ouvriront le 25 janvier.

Pour les EMS, la première phase de vaccination démarrée le 30 décembre se poursuit. Des équipes de vaccination mobiles sont engagées.

Est-ce qu'il faut être vacciné pour voyager à l'étranger ?

Pour l'instant, aucun pays n'a annoncé une telle obligation mais on ne peut pas l'exclure dans un avenir plus ou moins proche. Certains pays interdisent l'entrée sur leur territoire aux voyageurs qui ne sont pas vaccinés contre la fièvre jaune, pour prendre un exemple.

Avec qui en parler si j'ai des doutes sur la vaccination ou des questions?

Avec votre médecin. Si vous n'en avez pas ou qu'il n'est pas disponible, vous pouvez appeler la Hotline au 058 715 11 00.

Dois-je faire vacciner mes enfants ?

Non, le canton ne vaccinera pas les personnes de moins de 18 ans.

Je ne suis pas à risque, mais je veux me porter volontaire – est-ce que je peux déjà me faire vacciner avant les autres ?

Non, l'ordre des priorités établi par la Confédération repose sur des critères éthiques et de santé publique – il sera respecté.

Est-ce que je peux me faire vacciner chez mon médecin ?

Pas dans un premier temps, à cause des problèmes logistiques que pose la conservation et le transport du vaccin de Pfizer-BioNTech, le seul dont nous disposons pour l'instant. Cependant, le vaccin Moderna est d'un usage plus facile et pourra être utilisé chez les médecins traitant dans un deuxième temps.

Est-ce que je peux me faire vacciner à la pharmacie ?

Pas dans un premier temps, à cause des problèmes logistiques que pose la conservation et le transport du vaccin de Pfizer-BioNTech, le seul dont nous disposons pour l'instant. Cependant, le vaccin Moderna est d'un usage plus facile et pourra probablement être utilisé dans les pharmacies dans un deuxième temps.

Combien ça coûte ? Faut-il payer sur place ?

Le vaccin est gratuit pour la population, sans franchise ni quote-part. Il n'y a donc rien à payer.

Mon conjoint (mon fils, ma mère...) n'a plus sa capacité de discernement – puis-je l'obliger à se faire vacciner ?

C'est le représentant thérapeutique ou les directives anticipées qui font foi, s'il y en a, pour prendre une décision appropriée. Mais en discussion bien sûr avec les familles.